Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261118-D26_125-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_125

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 18 novembre**, à 20 heures et 00 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 12 novembre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 12 novembre 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. GAILLARD Corentin.

Absents excusés : -

Absents : Mme SORAIS Justine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LEPORT Florian, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261118-D26_125-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2026

26-125) RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35-ANNÉE 2025

Rapporteur : M. Jean-Luc LEGRAND, Adjoint à l'environnement, au cadre de vie et aux réseaux

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Rapport annuel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le rapport annuel du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) *pour l'année 2025 ci-annexé,*

CONSIDERANT l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante le présent rapport afin d'en prendre acte,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour l'année 2025 ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Ce rapport et la synthèse seront mis en ligne sur le site de la Ville.

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

F. LEPORT

Le Maire,

J. LE BESCO